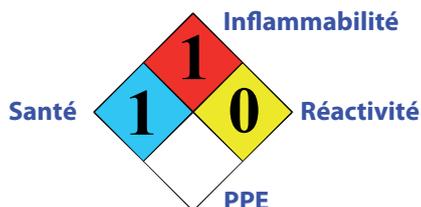


Section 1. Produit et identification de la société

Nom du produit	: Ingersoll Rand # 105 Graisse
Utilisation du produit	: Lubrifiant
Date de validation	: 04/26/2010
En cas d'urgence	: 1-800-TOOL HLP 1-800-866-5457
FTSS rédigée par:	: Ingersoll Rand Industrial Technologies 800-A Beaty Street, P.O. Box 1600, Davidson, NC 28036
Présentation générale des dangers	: Le présent produit est un semi-solide insoluble dans l'eau. Un contact direct avec les yeux entraîne une irritation minimale de courte durée. On ne prévoit pas d'irritation après une brève exposition de la peau. L'inhalation et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition prévisibles pendant des conditions normales d'utilisation.
Classement HMIS	: Inflammabilité


Section 2. Composition, informations concernant les ingrédients

Les composants énumérés dans cette section peuvent contribuer aux dangers éventuels associés à une exposition au concentré. Le produit peut contenir des composants additionnels sans danger ou couverts par le secret de commerce.

Numéro CAS	Nom de la substance chimique	Pourcentage
Marque déposée	Huile minérale <u>Limite d'exposition</u> ACGIH TLV : 5 mg/m ³ (en panache) ACGIH STEL : 10 mg/m ³ (en panache) OSHA PEL : 5 mg/m ³ (en panache)	<85%
Marque déposée	Composés de molybdène <u>Limite d'exposition</u> ACGIH TLV : 10 mg/m ³ (inhalable); 3 mg/m ³ (resp.) (en tant que moly. insol.) OSHA PEL : 15 mg/M ³ (en tant que molybdène insoluble)	<5%
---	Composants cancérigènes : Ce produit ne contient pas de cancérigènes.	---

Section 3. Repérage des risques

Effets éventuels sur la santé et symptômes résultant d'une exposition courte/grave

Exposition des yeux	: Ce produit ne cause pas d'irritation prévisible des yeux dans des conditions normales d'utilisation. Des symptômes de légère irritation de l'oeil peuvent résulter d'un contact direct ou d'une exposition à des niveaux de panache élevés dans des zones mal ventilées.
Exposition de la peau	: Un bref contact avec la peau n'est pas une cause prévisible d'irritation de la peau. Une exposition directe ou répétée de la peau peut entraîner des symptômes d'irritation et de rougeur.
Inhalation	: Ce produit a une faible volatilité et l'on ne prévoit donc pas qu'il cause une irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition à des niveaux de panache élevés peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures dans des zones mal ventilées.
Ingestion	: L'ingestion peut causer une légère irritation et de l'inconfort au niveau de l'estomac.
Effets chroniques éventuels pour la santé	: Pas de données complémentaires connues.
États médicaux aggravés par l'exposition	: Pas de données complémentaires connues.
Cancérogénicité	: Ce produit ne figure pas sur la liste des cancérigènes connus ou suspectés de l'IARC, de l'OSHA, ou du NTP.

Section 4. Mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer avec un courant d'eau régulier et doux pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes subsistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Éliminer le produit de la peau en lavant avec un savon doux et de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être retirés pour prévenir une exposition prolongée. En cas d'injection du produit sous la peau, rechercher immédiatement des soins médicaux. Si les symptômes subsistent, consulter un médecin.
- Inhalation** : Si des signes ou symptômes de surexposition se manifestent, transférer l'employé à l'air frais. Si les symptômes subsistent, consulter un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, diluer le contenu stomacal avec deux verres de lait ou d'eau. (REMARQUE : NE PAS administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.) Ne pas provoquer de vomissement sans surveillance médicale. Si un vomissement intervient spontanément, préserver le passage dans les voies respiratoires. Si les symptômes subsistent à la suite d'une ingestion, consulter un médecin.

Remarques pour le médecin : Pas de données complémentaires connues.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Propriétés d'inflammabilité et explosives

Point d'éclair : 410.0 °F COC

Limites d'inflammabilité : LEL - Sans objet
UEL - Sans objet

Moyens d'extinction : Conformément aux instructions de la NFPA, substances chimiques sèches, mousse ou CO₂, les extincteurs sont tous acceptables. Noter que si les extincteurs à eau pulvérisée sont aussi acceptables, ne PAS appliquer un flux d'eau directement sur un produit en flamme car il peut en résulter une extension et un accroissement de l'intensité du feu.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Pas de données complémentaires connues.

Procédures et équipements de lutte contre l'incendie : Les intervenants d'urgence en zone dangereuse doivent porter des tenues de feu et des appareils respiratoires autonomes en cas d'incendies ayant passé la phase de naissance. Voir la Section 8 de la FTSS pour d'autres EPI à porter si les conditions l'exigent.

Section 6. Accidental release measures

Mesures de nettoyage : Important : Comme il est requis lors de tout écoulement ou fuite, s'assurer avant de réagir d'être pleinement informé(e) des risques éventuels et des recommandations de la FTSS. Il faut porter des équipements personnels de protection appropriés. Voir la Section 8 de cette FTSS pour les recommandations relatives aux EPI. Si possible, circonscrire l'écoulement de manière sécurisée avec des digues ou autres équipements appropriés pour des rejets de pétrole ou de matières organiques. Prendre des mesures pour empêcher l'extension de l'écoulement du produit. Noter que si le produit peut s'enflammer, il ne brûle pas facilement. Toutefois, par précaution, supprimer toutes les sources d'allumage. Empêcher la pénétration dans les égouts ou les voies d'eau. De grosses quantités peuvent être transférées dans un conteneur adapté pour élimination appropriée. De petites quantités peuvent être épongées avec des absorbants. Les matériaux utilisés pour traiter l'écoulement doivent être collectés pour élimination appropriée.

Section 7. Manutention et stockage

Manutention : Comme toute substance chimique industrielle, manipuler le produit de manière à limiter l'exposition à des niveaux praticables aussi réduits que possible. Avant toute manipulation, consulter la Section 8 de cette FTSS pour évaluer les besoins en équipements personnels de protection. Ouvrir lentement les conteneurs pour évacuer la pression. Se conformer à toutes les pratiques standards d'hygiène industrielle. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit. Toutes les mesures de sécurité prises lors de la manipulation du produit doivent aussi être prises pour manipuler des fûts ou conteneurs vides. Maintenez les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les résidus de produit dans les conteneurs vides sont combustibles mais ne brûlent pas facilement. PRENDRE NOTE, toutefois, qu'un chauffage excessif ou la découpe de conteneurs vides peut créer une source de mise à feu suffisante pour démarrer un embrasement et, dans des circonstances extrêmes, causer une explosion.

Stockage : Sauvegarder la qualité du produit en le stockant en intérieur et à distance de températures extrêmes. Fermer tous les conteneurs inutilisés.

Commentaires particuliers : Pas de données complémentaires connues.

Section 8. Prévention des expositions / protections personnelles

- Équipements personnels de protection** : Le choix des équipements personnels de protection doit être fonction de l'exposition prévue et être conforme à la norme de l'OSHA sur les équipements personnels de protection énoncée en 29 CFR 1910 Sous-partie I. Les informations suivantes peuvent être utiles pour aider au choix des EPI.
- Protection des yeux** : Porter une protection des yeux appropriée pour éviter l'exposition des yeux. Si des éclaboussures sont peu probables, des lunettes de sécurité chimique dotées d'écrans latéraux sont recommandées. Si des éclaboussures peuvent se produire, des lunettes antiéclaboussures ou des écrans faciaux panoramiques sont recommandés.
- Protection de la peau** : Les gants ne sont habituellement pas nécessaires en conditions normales d'utilisation. Si des effets sur la santé sont ressentis, des gants à l'épreuve du pétrole ou des substances chimiques, par exemple en butyle ou en nitrile, sont recommandés. Lorsque des éclaboussures ou une aspersion sont possibles, porter des vêtements à l'épreuve du pétrole ou des substances chimiques pour éviter une exposition.
- Protection contre les troubles respiratoires** : Un appareil respiratoire doit être porté pour réduire l'exposition aux vapeurs, poussières ou panaches. Choisir un appareil respiratoire approprié approuvé par le NIOSH/MSHA pour le type et les caractéristiques physiques de la matière aéroportée. Un appareil respiratoire autonome est recommandé dans toutes situations où la concentration de contaminant aéroporté n'a pas été confirmée être en deçà des niveaux de sécurité. L'utilisation d'un appareil respiratoire doit être conforme à la norme sur la protection de la respiration figurant en 29 CFR 1910.134.
- Systemes d'ingénierie de régulation** : La ventilation générale habituelle est supposée être adéquate. Il est recommandé qu'une ventilation soit prévue dans tous les cas pour contenir la concentration aéroportée aux niveaux les plus bas possibles. Au minimum, la ventilation doit empêcher la concentration aéroportée de dépasser les limites d'exposition énoncées en Section 2 de la FTSS. L'utilisateur peut se reporter à 29 CFR 1910.1000(d)(2) et au "Valeurs limites de seuils d'exposition biologique aux substances chimiques et agents physiques" (Annexe C) de l'ACGIH pour déterminer les limites d'exposition à des mélanges. Un hygiéniste industriel ou professionnel similaire peut être consulté pour confirmer la pertinence du calcul des limites d'exposition.

Section 9. Physical and chemical properties

- Apparence physique** : Noir
- Odeur** : Faible odeur de pétrole
- État physique** : Semi-solide
- Solubilité dans l'eau** : Insoluble
- Densité spécifique** : .920

Section 10. Stabilité et réactivité

- Incompatibilités** : Ce produit est incompatible avec des agents oxydants puissants.
- Les produits de décomposition peuvent inclure** : Les produits de décomposition thermique dépendent des conditions de combustion. Un mélange complexe de solides, liquides, particules et gaz aéroportés peut évoluer quand la matière brûle. Les sous-produits de la combustion peuvent inclure : oxydes de carbone, oxydes de molybdène, les hydrocarbures incomplètement brûlés sont des vapeurs et des fumées.
- Conditions à éviter** : Éviter tout contact avec des matières incompatibles et des expositions à des températures extrêmes.
- Polymérisation** : On ne prévoit pas de polymérisation de ce produit.
- Stabilité** : Ce produit est stable.

Section 11. Informations toxicologiques

- Effets sur les yeux** : Pas de données complémentaires connues.
- Effets sur la peau** : Pas de données complémentaires connues.
- Effets oraux** : Pas de données complémentaires connues.
- Effets d'inhalation** : Pas de données complémentaires connues.
- Autres** : Pas de données complémentaires connues.

Section 12. Informations écologiques

Informations écotoxicologiques : L'écotoxicité de ce produit n'a pas été évaluée. Comme pour toute substance chimique industrielle, l'exposition à l'environnement doit être empêchée et aussi réduite que possible.

Évolution environnementale : Le degré de biodégradabilité et de rémanence de ce produit n'a pas été déterminé.

Section 13. Remarques sur l'élimination

Évacuation des déchets : S'assurer que la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, conteneurs et liquides de rinçage sont conformes à toutes les lois et réglementations applicables. Noter que l'utilisation, le mélange, le traitement ou la contamination du produit peut conduire au classement de la matière comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du propriétaire du produit de décider au moment de l'élimination si le produit relève de la réglementation des déchets dangereux.

Section 14. Informations sur le transport

Informations du Département des transports (DOT) sur les matières dangereuses : * Ne relève pas d'autre règlement du DOT.

Section 15. Informations réglementaires

Règlements fédéraux

Sara 313 : Ce produit ne contient AUCUNE substance soumise aux obligations de reporting de la Section 313 du Titre III de la "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et de 40 CFR Partie 372.

Clean Water Act / Oil Pollution Act : Ce produit contient de l'huile minérale et est réglementé conformément à la Section 311 de la Clean Water Act et de la Oil Pollution Act. Les rejets du produit dans, ou conduisant à, des eaux de surface doivent être rapportés au National Response Center à 1-800-424-8802.

Quantités appelant un rapport CERCLA : Tous les composants énumérés ci-dessous se sont vus attribuer une quantité à rapporter (QR) par l'EPA fédérale. Les rejets dans l'environnement excédant le QR d'un certain composant doivent être rapportés au National Response Center à 1-800-424-8802.

Composant _____ QR _____
* _ * _

Toxic Substances Control Act : Les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire du TSCA.

Substances destructrices de l'ozone : Ce produit ne contient pas de substances destructrices de l'ozone selon la définition de la Clean Air Act.

Polluants de l'air dangereux : : Tous les composants figurant sur la liste ci-dessous sont définis comme polluants de l'air dangereux par l'EPA fédérale.

Composant _____ QR _____
* _ * _

Réglementations étatiques : : Ce produit contient de l'huile minérale et, en cas d'utilisation, peut relever de règlements étatiques sur l'utilisation d'huiles. Vérifier auprès de l'agence étatique compétente pour déterminer si ce type de règlement existe.

Pas de données complémentaires connues.

Section 16. Autres informations

Préparé par : Service de la conformité d'entreprise

Date de délivrance : 04/26/2010

Dernière date de révision : 04/26/2010

451135R1

NOTIFICATION :

Cette FTSS présente une expression de bonne foi des informations tenues pour exactes à la dernière date de révision. Le présent document ne crée ni n'exprime aucune garantie explicite ou implicite du produit. Dans la mesure où les conditions d'utilisation échappent au contrôle de la Société Ingersoll Rand, tous les risques associés à l'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur.